

SEANCE DU 18 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le dix-huit avril à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué le 12 avril 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

PRESENTS : M. DEPREZ François – Mme DOYEN-CHAPPE Magali – M. AKA Alain - COMBES Laurent - GROS André - CALIZ Serge - Mme DURAND Emmanuelle – M. PARIS René - M. LOUMAGNE Pierre-Albert - JOST Jean-Marc - Mme MERIC Muriel.

EXCUSES : Mmes LAVIGNE Sandrine (pouvoir à Mme DURAND) - COLAS-MARTIN Gaëlle (pouvoir à Mme MERIC) - M. MARTINEZ Harold (pouvoir à M. JOST) - Mme SENTENAC Anne-Sophie (pouvoir à M. DEPREZ).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DOYEN-CHAPPE Magali.

ADPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2015 : à l'unanimité

Mme DOYEN-CHAPPE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015 N° 2016 05

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme DOYEN-CHAPPE et quitte la salle.

Mme DOYEN-CHAPPE donne lecture du compte administratif et des résultats ci-dessous :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	268 995.43		66 926.40	-	335 921.83
Opérations de l'exercice	1 300 867.44	1 304 767.32	701 535.47	812 400.47	2 002 402.91	2 117 167.79
TOTAUX	1 300 867.44	1 573 762.75	701 535.47	879 326.87	2 002 402.91	2 453 089.62
Résultats de clôture	-	272 895.31		177 791.40		450 686.71
Restes à réaliser	-	-			-	-
TOTAUX CUMULES	-	272 895.31		177 791.40	-	450 686.71
RÉSULTATS DÉFINITIFS		272 895.31	-	177 791.40		450 686.71

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte administratif 2015.
- constate pour la comptabilité, la conformité avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF 2016 N° 2016 06

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016 et rappelle qu'il a été préparé en réunions de travail par l'ensemble du conseil municipal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2016
011	Charges à caractère général	231 600
012	Charges de personnel et frais assimilés	304 600
65	Autres charges de gestion courante	92 285
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		628 485
66	Charges financières	23 000
67	Charges exceptionnelles	0
022	Dépenses imprévues fonctionnement	53 000
TOTAL DES DEPENSES REELLES		704 485
023	Virement à la section d'investissement	140 000
042	Opé. d'ordre de transfert entre section	6 982
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		146 982
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		851 467

Chapitre	Libellé	BP 2016
13	Atténuation de charges	20 000
70	Produits des services	39 760
73	Impôts et taxes	296 587
74	Dotations et participations	173 3290
75	Autres produits de gestion courante	129 000
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES		658 676
TOTAL DES RECETTES REELLES		658 676
042	Opé. d'ordre de transfert entre section	15 000
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		15 000
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		673 676
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		177 791
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		851 467

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2016
20	Immobilisations incorporelles	50 000
21	Immobilisations corporelles	225 000
23	Immobilisations en cours	564 300
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT		839 300
16	Emprunts et dettes assimilées	39 601
020	Dépenses imprévues	41 977
TOTAL DES DEPENSES REELLES		920 878
040	Opé d'ordre	15 000
041	Opé patrimoniales	4 200
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		19 200
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		940 078

Chapitre	Libellé	BP 2016
13	Subventions d'investissement	440 000
16	Emprunts et dettes assimilées	0
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		440 000
10	Dotations Fonds Divers (Hors 1068)	76 000
1068	Excédent de fonctionnement	0
024	Produits des cessions	0
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		76 000
021	Virement de la section Fonct.	140 000
040	Opé d'ordre (amortissement)	6 982
041	Opé. patrimoniales	4 200

TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	151 182
R 001 RESULTAT REPORTE	272 896
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	940 078

L'assemblée décide :

* d'approuver le budget 2016.

BUDGET PRIMITIF 2016 / VOTE DES TAUX DES TAXES N° 2016 07

Monsieur Le Maire propose de voter les taux des trois taxes avec une baisse permettant de tenir compte du transfert de compétence tout en absorbant en partie la baisse des dotations de l'état.

L'assemblée décide :

* de fixer les taux des trois taxes comme suit à l'unanimité :

- taxe d'habitation : 6.80 %
- taxe foncière (bâti) : 10.95 %
- taxe foncière (non bâti) : 70.40 %.

BUDGET PRIMITIF 2016 / SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS N° 2016 08

Monsieur Le Maire propose de procéder aux votes des subventions versées aux diverses associations.

L'assemblée décide :

- d'approuver les montants des subventions à verser aux associations ci-dessous comme suit :

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
A.C.C.A	250.00 Contre M. JOST & MARTINEZ
A.D.M.R LE FOUSSERET	700.00
CLUB DE TENNIS	450.00 Mme COLAS MARTIN pas de vote
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	1 500.00
Foyer Rural	7 000.00 M. DEPRez Mmes DOYEN CHAPPE & MERIC pas de vote
Foyer Rural (Comité des Fêtes)	9 650.00 idem
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE LE FOUSSERET	700.00
Judo Club	1 050.00
M.J.C de CARBONNE	20 000.00
N'R GYM	450.00 Mmes DOYEN CHAPPE, COLAS MARTIN & LAVIGNE pas de vote
Basket Club Fousserétois	180.00
S.C.I.O.N Fousserétois	270.00
Clari Jazz	360.00
Elixir de Rock	225.00 Mme LAVIGNE pas de vote
Kéro Zen	1 900.00

**MISSION OPTIONNELLE CDG31 : CONVENTIONS DE PARTICIPATION EN
SANTÉ ET/OU PRÉVOYANCE - MANDAT
N° 2016 09**

Vu l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, complété par le décret du 8 Novembre 2011 donnant la possibilité aux employeurs publics territoriaux de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'article 25 de la loi du 26 Janvier 1984 prévoyant que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort et qui le demandent, une convention de participation, dans les domaines de la santé et de la prévoyance, dans le cadre de l'aide à la protection sociale complémentaire des agents,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Considérant l'avis du Comité Technique du CDG31 Favorable en date du 15 décembre 2015 ;

Le Maire informe les membres de l'assemblée que le CDG31 a mis en place une mission optionnelle Conventions de participation en Santé et en Prévoyance.

Ce service a vocation à :

- permettre à tout employeur territorial du département de la Haute-Garonne, d'adhérer à un service mutualisé de conventions de participation en Santé et/ou Prévoyance;
- permettre à tout agent d'un employeur territorial ayant adhéré à ce service, d'accéder à une offre de couverture en Santé et Prévoyance potentiellement attractive du fait des économies d'échelle, en bénéficiant d'une participation de son employeur à sa couverture sociale.

Le Maire précise que ce service doit obligatoirement être associé à une participation de l'employeur au financement de la couverture sociale complémentaire de ses agents dans les conditions fixées réglementairement.

Le Maire précise qu'afin de pouvoir envisager de recourir au service dans un objectif de meilleure couverture sociale des agents, il convient de donner mandat préalable au CDG31 afin de mener à bien la mise en concurrence pour les risques choisis, étant entendu que l'adhésion au service reste libre à l'issue de la consultation.

Le Maire indique que la réalisation du service s'effectuera selon les termes de la notice de présentation fournie par le CDG31 et qui demeura annexée à la présente délibération.

Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité :

De donner mandat au CDG31 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à l'obtention d'une convention de participation en couverture Santé et pour la réalisation d'une couverture en Prévoyance, étant entendu que l'adhésion de la structure reste libre à l'issue de la consultation menée par le CDG31

**BORNAGE DU PRESBYTERE – AMORTISSEMENT
N° 2016 10**

Sur proposition de M. Le Maire,

L'assemblée décide

- de fixer la durée d'amortissement des frais de bornage du presbytère à un an.
- de réaliser cet amortissement en 2016, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2016.

1^{er} EQUIPEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE MATERNELLE N° 2016 11

Madame DOYEN-CHAPPE expose à l'assemblée, que suite à l'extension de l'école et à la création de la cour de l'école maternelle, il serait nécessaire de procéder à l'acquisition de mobilier extérieur destiné au premier aménagement de cette cour. Cette acquisition serait composée d'un jeu, de bancs et banquettes et de deux tables.

L'assemblée, après examen de plusieurs devis,

- Retient la proposition de Manutan Collectivités pour un montant HT de 6 799.80 €, les crédits nécessaires à cette acquisition ont été prévus au budget 2016.
- Sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Départemental pour ce premier aménagement.

TRAVAUX ÉCOLE / AVENANT N° 3 MAÎTRISE D'ŒUVRE N° 2016 12

Monsieur Le maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder à la signature d'un avenant N°3 pour le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du groupe scolaire : cet avenant doit prendre en compte pour le calcul de rémunération de la maîtrise d'œuvre, les travaux supplémentaires initiés à la demande de la commune.

L'Assemblée :

* accepte les termes de l'avenant n° 3 et autorise M. Le Maire à le signer.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et au registre ont signé tous les membres.

DEPREZ François		LAVIGNE Sandrine	
DOYEN-CHAPPE Magali		COLAS MARTIN Gaëlle	
AKA Alain		LOUMAGNE Pierre-Albert	
COMBES Laurent		JOST Jean-Marc	
GROS André		MERIC Muriel	
CALIZ Serge		MARTINEZ Harold	
DURAND Emmanuelle		ABRIBAT SENTENAC Anne-Sophie	
PARIS René			